SOCIETE ABJF
Société Civile au capital de 500,00 €
Siège social à ANGLET, 66 route de Maignon
RCS BAYONNE 509 645 990

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 10.01.2011

L'AN DEUX MIL ONZE
Le 10.01.2011.
A Bayonne.

Les associés de la société civile ABJF au capital de 500 € se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du gérant.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BERTHOUMIEU, gérant.

Il déclare que sont présents à la réunion :
- Monsieur Alain BERTHOUMIEU, propriétaire de 99 parts, ci.....99
- Madame Sylvie BERTHOUMIEU, propriétaire de 1 part.....1
Total des parts présentes.....100
Formant la totalité du capital social.

En conséquence, l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Modification des statuts, dans lesquels il a été mentionné à tort que le siège social est à BAYONNE, 66 route de Maignon, alors qu'il est à ANGLET (64600), 66 route de Maignon.

Monsieur le Président demande à l'assemblée générale de bien vouloir lui donner tous pouvoirs avec faculté de délégation, à l'effet de signer toutes pièces, tous actes et faire toutes démarches nécessaires pour formaliser ce changement de siège social.

AB JB

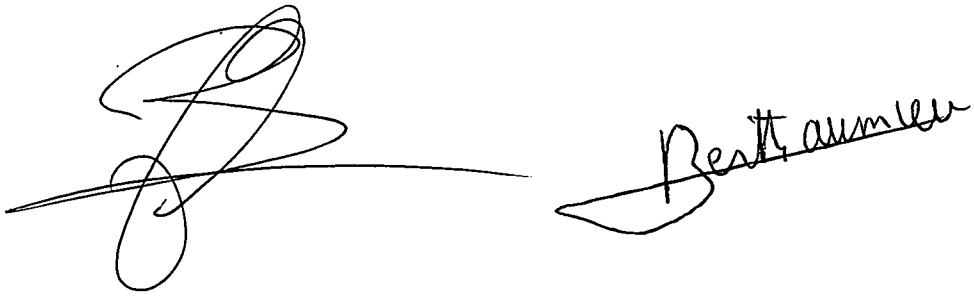
RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de modifier les statuts afin d'y mentionner que le siège social se trouve à ANGLET (64600), 66 route de Maignon. Elle donne en outre tous pouvoirs à Monsieur BERTHOUMIEU ou toute personne qu'il lui plairait de se substituer à l'effet de signer toutes pièces, tous actes et faire toutes démarches pour formaliser ce changement de siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



Enregistré à : S.I.E. DE BAYONNE POLE ENREGISTREMENT
Le 11/01/2011 Bordereau n°2011/42 Case n°12
Enregistrement : 125 € Pénalités :
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
L'Agent

Christian SERRAC